

Montpellier, le 02 octobre 2018

Le Directeur Académique
Des services de l'éducation nationale
DSDEN de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré

Objet : déclaration d'intention de grève pour la journée du mardi 09 octobre 2018

Inspection de l'éducation
nationale
Circonscription de

Conformément à la loi n°2008-790 du 20 août 2008 qui crée un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires du fait d'une grève, je vous rappelle que vous devez déclarer à l'autorité administrative, au moins 48 heures, comprenant un jour ouvré, avant de participer à la grève, votre intention d'y prendre part.

Affaire suivie par :

Aussi, je vous demande de transmettre à l'IEN de votre circonscription le coupon ci-joint pour le **samedi 6 octobre 2018 à 23h59**, délai de rigueur, par courrier, télécopie ou messagerie électronique professionnelle individuelle.

J'attire votre attention sur le fait qu'une personne qui participerait à un mouvement de grève sans s'être préalablement déclarée gréviste encourt une sanction disciplinaire.

Bruno BENAZECH

NOM :

Prénom :

Ecole :

Commune :

Fonctions :

Déclare mon intention de participer au mouvement de grève du

Date

Signature

A adresser par courrier, télécopie ou **messagerie électronique professionnelle individuelle** à l'IEN de votre circonscription impérativement pour le **samedi 6 octobre à 23h59**.